MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 24 juin 2024

66 élus présents (104 en exercice, 24 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 m2A (311/7.1.3/2367C)

Vu le compte de Gestion relatif au Budget Principal de l'exercice 2023, rendu par la Responsable du Service de Gestion Comptable de Mulhouse Madame Marie-Line Bernauer-Bussier pour l'Agglomération,

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui des Comptes de Gestion 2023,

Vu les Budgets, Primitifs et Supplémentaires, les recettes et les dépenses présumées de l'exercice 2023 et les autorisations spéciales de recettes et dépenses délivrées pendant ledit exercice,

Après contrôle que le Service de Gestion Comptable (SGC) ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures 2023, des discordances ressortent entre le compte de gestion et le compte administratif :

Les écarts ci-dessous sont constatés quant aux prévisions budgétaires :

	Prévisions budgétaire CDG	**Prévisions budgétaires CA**	**Ecart**
Fonctionnement			
Dépenses	310 396 850,32 €	307 539 303,80 €	-2 857 546,52€
Recettes	310 396 850,32 €	307 539 303,80 €	-2 857 546,52€
Investissement			
Dépenses	112 599 515,18 €	113 437 957,40€	838 442,22€
Recettes	112 599 515,18 €	113 437 957,40€	838 442,22€

Le SGC est confronté à une contrainte technique ne permettant pas, dans un même exercice, de prendre en charge des documents budgétaires avec en reprise de résultat pour une même section à la fois une dépense et une recette.

Or, le Budget Supplémentaire a intégré une reprise d'excédent en fonctionnement pour 36 260 693,57€ et la décision modificative n°3 a intégré une reprise de déficit pour 18 929,11€. Le SGC ne pouvant pas avoir une ligne en recette et une ligne en dépense, la décision modificative a été prise en charge par le biais d'une réduction de recette en fonctionnement.

Concernant l'investissement, le Budget Supplémentaire a également intégré une reprise d'excédents pour 570 865,27€ et une reprise de déficits pour 4 589 360,31€.
La décision modificative n°3 a intégré quant à elle une reprise d'excédents pour 377 102,97€.
Le SGC ne pouvant pas avoir une ligne en recette et une ligne en dépense, la reprise des résultats a été constatée par le biais d'une réduction de dépense, conduisant à ces écarts.

En complément, dans le cas particulier des cessions d'immobilisations, l'application informatique du SGC créé automatiquement une décision modificative afin d'ouvrir les crédits nécessaires (en fonctionnement et en investissement) sur les articles concernés par cette cession. Or, les écritures de cession ne nécessitant pas de dotation budgétaire, celles-ci n'apparaissent pas dans le compte administratif.

Les écarts ci-dessous sont constatés quant au résultat cumulé 2023 :

	Résultat CDG	**Résultat repris DM n°3 de 2023**	**Résultat CA 2023**
Section	**Montant**	**Montant reprise budget 44000 SIVU Eau Assainissement Hombourg Niffer Ottmarsheim (50%)**	**Montant total**
Investissement	-12 132 086,41€	377 102,97€	-11 754 983,44€
Fonctionnement	55 037 970,05€	- 18 929,11€	55 019 040,94€
Total	**42 905 883,64€**	**358 173,86€**	**43 264 057,50€**

L'écart est identifié et provient de la reprise anticipée au compte administratif de la quote-part de résultat du SIE Hombourg-Niffer-Ottmarsheim qui n'a pas été reprise dans le compte de gestion, l'arrêté préfectoral de dissolution de ce syndicat ayant été signé le 18 janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes,

- prend acte de la discordance des écritures de l'exercice 2023 entre l'ordonnateur et le comptable,

- prend acte des écarts décrits ci-dessus et des motifs conduisant à ces discordances,

- charge Monsieur le Président ou son représentant de la signature des comptes.

P.J. : 1 Etat récapitulatif : Résultats budgétaires de l'exercice.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

Fabian JORDAN

Publiée le 2 juillet 2024 sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération

Résultats budgétaires de l'exercice

01000 - CA MULHOUSE ALSACE AGGLO M2A Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	112 599 515,18	310 396 850,32	422 996 365,50
Titres de recette émis (b)	65 217 734,73	284 410 624,72	349 628 359,45
Réductions de titres (c)	7 198 981,54	9 127 536,93	16 326 518,47
Recettes nettes (d = b - c)	58 018 753,19	275 283 087,79	333 301 840,98
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	112 599 515,18	310 396 850,32	422 996 365,50
Mandats émis (f)	73 153 145,33	266 441 649,32	339 594 794,65
Annulations de mandats (g)	7 020 800,77	9 935 838,01	16 956 638,78
Dépenses nettes (h = f - g)	66 132 344,56	256 505 811,31	322 638 155,87
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		18 777 276,48	10 663 685,11
(h - d) Déficit	8 113 591,37		